

DOSSIER INSCRIPTION UNIQUE 2025-2026

Accueils périscolaires matin / soir Restauration scolaire / Études surveillées Accueils de Loisirs mercredis / vacances scolaires



Cadre réservé à l'administration

Ou manque:

Visa PEP28

Dossier complet

Livret de famille

RIB

Impôts sur revenus

Mandat de prélèvement

Fiche santé (PEP28)

Contacté le :

Justificatif de domicile

À RETOURNER AVANT LE 13 JUIN 2025

AU PÔLE ADMINISTRATIF - GUICHET UNIQUE Place des Halles - 28000 CHARTRES

Tél: 02 37 23 40 00

Email: inscription.periscolaire@agglo-ville.chartres.fr

Un dossier par foyer

Pour toutes activités régulières ou occasionnelles, ce présent dossier est à remplir obligatoirement pour l'année scolaire et devra être renouvelé chaque année.

PIÈCES À FOURNIR, aucune photocopie ne sera faite sur place

→ Obligatoirement

Pour toutes les familles et quelle que soit l'inscription :

- Justificatif de domicile au nom des parents **datant de moins de 3 mois** (hors facture téléphonie mobile)
- Livret de famille uniquement pour la 1ère inscription ou si évolution de la situation familiale
- 1 RIB par organisme (pour les prélèvements automatiques)

Complément pour les Accueils de Loisirs, matin, soir, mercredis et les vacances scolaires :

- Fiche santé à remplir et joindre obligatoirement les pages du carnet de vaccinations
- Certificat médical si contre-indication à certaines activités
- Brevet de natation (uniquement pour les vacances scolaires et les mercredis)

→ Pour bénéficier du tarif dégressif (restauration scolaire, études surveillées, accueils de loisirs mercredis et vacances scolaires)

Uniquement pour les familles <u>résidant à Chartres</u> ou qui ont un enfant scolarisé en ULIS ou en CHAM

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition connu
- Attestation de paiement CAF et/ou MSA (12 derniers mois percus)

•		<u> </u>		
COMPOSITION DU FOYER ACTUEL DE(S) L'ENFANT(S)				
Titulaire de l'autorité parentale ①	Lien avec l'enfant : ☐ Mère ☐ Père ☐ Tuteur, Tutrice ☐ Autre (précisez :)			
Nom	Nom de naissance			
Prénom	Date et Lieu de naissance / / à :			
Situation familiale Vis-à-vis de l'enfant	☐ Marié(e)/Pacsé(e)/Concubin(e) ☐ Séparé(e)/Divorcé(e) ☐ Tuteur/Tutrice			
Adresse	N° : Rue : Code postal : Co	ommune :		Apt :
Tél. Domicile		Tél : Portab	ole	
Prestations familiales	☐ CAF ☐ MSA N° allocataire : Uniquement pour les inscriptions en accueils de loisirs			
Assurance scolaire et/ou extrascolaire de l'enfant	N° du contrat			
Courriel				
Titulaire de l'autorité parentale ② et/ou Conjoint <u>vivant au foyer</u>	A NE PAS COMPLETER POUR UN FOYER MONOPARENTAL Lien avec l'enfant : ☐ Mère ☐ Père ☐ Tuteur, Tutrice ☐ Autre (précisez :)			
Nom		Nom de naissa	ance	
Prénom	Date et Lieu de naissance		aissance	/ / à:
Tél. Domicile	Tél. Portable			
Nombre de personnes vivant au foyer de l'enfant Adulte(s) : Enfant(s) :			fant(s) :	
	CADRE RÉSERVÉ À	L'ADMINISTRATION		
Code du bénéficiaire :	Quotient :	Restauration Sco Etudes Surveillée		P.E.P : □

-	
4	

Nom: Ecole: Date de naissance : **ENFANT 1** Prénom: Classe: Sexe : □ M □ F **PRESTATIONS VILLE** PRESTATIONS déléguées à l'Association des P.E.P. 28 Activité récréative **Accueil matin Accueil soir** Accueil de loisirs mercredi de 16h30 à 17h Restauration 7h30 à 8h20 16h30 à 18h Gratuité scolaire priorité aux uniquement pour uniquement pour les **Maternels** Élémentaires maternels les maternels élémentaires Occasionnel ☐ A l'année, à partir Grand Jardin ☐ Annie Fournier du:..... □ Occasionnel □ Occasionnel ☐ Henri IV □ Jules Ferry ☐ Lundi □ A l'année □ Jules Ferry ☐ Mardi □ Rechèvres (Achat de la carte 10 (Achat de la carte 10 □ Les Cytises à partir du : ☐ Jeudi présences auprès du présences auprès du □Jacques Prévert ☐ Vendredi □ Pauline Kergomard responsable périscolaire responsable périscolaire lors de la première lors de la première □ Lundi **Etudes surveillées** Mensuel à l'année : Mensuel à l'année : présence) nrésence) ☐ Mardi 17h à 18h ☐ Forfait JOURNÉE ☐ Forfait JOURNÉE uniquement pour □ Jeudi les élémentaires □ En forfait □ En forfait ☐ Forfait MATIN ☐ Forfait MATIN mensuel □ Vendredi mensuel ☐ Forfait APRES-MIDI à l'année (P. Kergomard uniquement) à l'année □ En forfait mensuel Menus: ☐ Forfait APRES-MIDI OU à partir du : à l'année (uniquement) Double choix à partir du : à partir du : (P. Kergomard uniquement) offert aux enfants □ Occasionnel <u>O</u>U tous les jours à consulter sur A Pas d'occasionnel Occasionnel www.chartres.fr rubrique Garderie du soir Garderie du soir restauration Garderie du soir 18h à 18h30 18h à 18h30 18h à 18h30 scolaire maternels élémentaires ☐ En forfait mensuel à l'année (uniquement) (Prestation PEP28) (Prestation PEP28) Fiche d'inscription complémentaire à remplir □ En forfait mensuel □ En forfait mensuel pour les MERCREDIS OCCASIONNELS et VACANCES à l'année (uniquement) à l'année (uniquement) SCOLAIRES (iointes au dossier) Toute activité cochée entraine une facturation. Toute modification /annulation doit être faite par demande écrite **AUTORISATION DE PARTIR SEUL À LA FIN DE L'ACTIVITÉ ET A L'ARRET DE BUS** ☐ oui ☐ non autorise mon enfant à partir seul après les activités ci-dessus et assume l'entière responsabilité de cette Je soussigné(e) demande et décharge la Mairie et les PEP 28 de toute responsabilité en cas de problème survenant après la sortie de l'enfant. _ Signature(s) : _ PERSONNES HABILITÉES À VENIR CHERCHER LES ENFANTS ET À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE ET CE QUELLES QUE SOIENT LES ACTIVITÉS Nom parent 1: Prénom: Lien avec l'enfant : Tél.: Nom parent 2: Prénom: Lien avec l'enfant : Tél.: Prénom: Lien avec l'enfant : Nom: Tél.: Lien avec l'enfant : Nom: Prénom: Tél: **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES** · L'enfant a-t-il une allergie ? ☐ Oui ☐ Non Est-ce une allergie ? ☐ Alimentaire ☐ Médicamenteuse □ Autres ☐ Oui ☐ Non Avez-vous déjà mis en place un P.A.I ? Date de validité : __/_ __/_ En cas d'allergie ou prise de médicaments, il convient de mettre en place un PAI en contactant le directeur de l'école et/ou le directeur d'accueil de loisirs (cf. dernière page du dossier) Oui I Non L'enfant présente-t-il un handicap? (Veuillez contacter le directeur de l'école et/ou le directeur d'accueil de loisirs pour étudier les dispositions à prendre) L'enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, (Veuillez contacter le directeur de l'école et/ou le directeur d'accueil de loisirs des prothèses auditives, etc... pour étudier les dispositions à prendre) , titulaire de l'autorité parentale de l'enfant, autorise en cas d'urgence le personnel de l'accueil périscolaire et de loisirs à contacter les services compétents pour toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant. ______ le : ______ Signature(s) : _____ Fait à : __

Nom: Ecole: Date de naissance : **ENFANT 2** Prénom: Classe: Sexe : □ M □ F **PRESTATIONS VILLE** PRESTATIONS déléguées à l'Association des P.E.P. 28 Activité récréative **Accueil matin Accueil soir** Accueil de loisirs mercredi de 16h30 à 17h Restauration 7h30 à 8h20 16h30 à 18h Gratuité scolaire priorité aux uniquement pour uniquement pour les **Maternels** Élémentaires maternels les maternels élémentaires Occasionnel ☐ A l'année, à partir Grand Jardin ☐ Annie Fournier du:..... □ Occasionnel □ Occasionnel ☐ Henri IV □ Jules Ferry ☐ Lundi □ A l'année □ Jules Ferry ☐ Mardi □ Rechèvres (Achat de la carte 10 (Achat de la carte 10 □ Les Cytises à partir du : ☐ Jeudi présences auprès du présences auprès du □Jacques Prévert ☐ Vendredi □ Pauline Kergomard responsable périscolaire responsable périscolaire lors de la première lors de la première □ Lundi **Etudes surveillées** Mensuel à l'année : Mensuel à l'année : présence) nrésence) ☐ Mardi 17h à 18h ☐ Forfait JOURNÉE ☐ Forfait JOURNÉE uniquement pour □ Jeudi les élémentaires □ En forfait □ En forfait ☐ Forfait MATIN ☐ Forfait MATIN mensuel □ Vendredi mensuel ☐ Forfait APRES-MIDI à l'année (P. Kergomard uniquement) à l'année □ En forfait mensuel Menus: ☐ Forfait APRES-MIDI OU à partir du : à l'année (uniquement) Double choix à partir du : à partir du : (P. Kergomard uniquement) offert aux enfants □ Occasionnel <u>O</u>U tous les jours à consulter sur A Pas d'occasionnel Occasionnel www.chartres.fr rubrique Garderie du soir Garderie du soir restauration Garderie du soir 18h à 18h30 18h à 18h30 18h à 18h30 scolaire maternels élémentaires ☐ En forfait mensuel à l'année (uniquement) (Prestation PEP28) (Prestation PEP28) Fiche d'inscription complémentaire à remplir □ En forfait mensuel □ En forfait mensuel pour les MERCREDIS OCCASIONNELS et VACANCES à l'année (uniquement) à l'année (uniquement) SCOLAIRES (iointes au dossier) Toute activité cochée entraine une facturation. Toute modification /annulation doit être faite par demande écrite **AUTORISATION DE PARTIR SEUL À LA FIN DE L'ACTIVITÉ ET A L'ARRET DE BUS** ☐ oui ☐ non autorise mon enfant à partir seul après les activités ci-dessus et assume l'entière responsabilité de cette Je soussigné(e) demande et décharge la Mairie et les PEP 28 de toute responsabilité en cas de problème survenant après la sortie de l'enfant. _ Signature(s) : _ PERSONNES HABILITÉES À VENIR CHERCHER LES ENFANTS ET À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE ET CE QUELLES QUE SOIENT LES ACTIVITÉS Nom parent 1: Prénom: Lien avec l'enfant : Tél.: Nom parent 2: Prénom: Lien avec l'enfant : Tél.: Prénom: Lien avec l'enfant : Nom: Tél.: Lien avec l'enfant : Nom: Prénom: Tél: **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES** · L'enfant a-t-il une allergie ? ☐ Oui ☐ Non Est-ce une allergie ? ☐ Alimentaire ☐ Médicamenteuse □ Autres ☐ Oui ☐ Non Avez-vous déjà mis en place un P.A.I ? Date de validité : __/_ __/_ En cas d'allergie ou prise de médicaments, il convient de mettre en place un PAI en contactant le directeur de l'école et/ou le directeur d'accueil de loisirs (cf. dernière page du dossier) Oui I Non L'enfant présente-t-il un handicap? (Veuillez contacter le directeur de l'école et/ou le directeur d'accueil de loisirs pour étudier les dispositions à prendre) L'enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, (Veuillez contacter le directeur de l'école et/ou le directeur d'accueil de loisirs des prothèses auditives, etc... pour étudier les dispositions à prendre) , titulaire de l'autorité parentale de l'enfant, autorise en cas d'urgence le personnel de l'accueil périscolaire et de loisirs à contacter les services compétents pour toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant. ______ le : ______ Signature(s) : _____ Fait à : __

POUR TOUTES INSCRIPTIONS OCCASIONNELLES ET VACANCES SCOLAIRES

- **Restauration Scolaire, études surveillées**, contacter le service Vie Scolaire 72 heures à l'avance pour prévenir de la présence de votre enfant au 02 37 88 45 39 ou par mail restauration.scolaire@agglo-ville.chartres.fr
- Accueils de loisirs mercredis et vacances scolaires, une fiche de réservation supplémentaire est à retirer auprès du Pôle Administratif Guichet Unique place des Halles ou aux P.E.P 28, 3 rue Charles Brune à Lucé ou sur le site internet www.lespep28.org, 1 mois avant chaque période (fiche de la première période septembre/octobre jointe au dossier)
- Accueil matin et soir, contacter le référent de la structure en priorité aux heures habituelles de fonctionnement ou les P.E.P
 28 au 02 37 88 14 14 ou par mail standard@pep28.asso.fr

P.A.I / ALLERGIE OU MALADIE CHRONIQUE OU HANDICAP OU PRISE DE MEDICAMENTS

Toute allergie dont alimentaire ou toute maladie chronique justifiée par une prescription médicale, doit être signalée au Directeur de l'école et au Directeur de l'Accueil de Loisirs en début d'année scolaire et faire l'objet d'un P.A.I (Projet d'accueil individualisé). Si votre enfant bénéficiait d'un P.A.I l'année dernière, celui-ci devra être renouvelé et transmis au Directeur de l'école et au Directeur de l'Accueil de Loisirs. Le repas de substitution préparé par le prestataire de la Ville et du délégataire (la Restauration Collective de Chartres Métropole) sera facturé au tarif en vigueur. Si le repas est fourni par les parents, une réduction de 50% sera appliquée au tarif en vigueur.

Accueil de Loisirs — Périscolaire ement automatique pour le forfait du mercredi et de
ment automatique pour le forfait du mercredi et de
atin et du soir (remplir l'annexe 4, accompagnée d'un RIB) à à l'ordre des P.E.P 28 ès vacances ou CESU Bancaire au siège des PEP et via le portail famille
e B

RÈGLES DE VIE

Les enfants devront respecter les règles normales « dites de bonne conduite » conformément aux règlements intérieurs des activités consultables sur les sites internet de la ville de Chartres, www.chartres.fr et des P.E.P 28, www.pep28.org ainsi que dans les structures d'accueil et au Pôle Administratif - Guichet Unique – place des Halles à Chartres.

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

www.chartres.fr puis Vivre à Chartres

Je soussigné(e),	_ titulaire de l'autorité parentale de(s) enfant(s)
ci-dessus désigné(s) :	

- Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées sur le document
- Atteste avoir pris connaissance du ou des règlement (s) intérieur (s)
- M'engage à signaler tout changement de situation
- Atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des données du présent dossier et de l'annexe 1
- M'engage à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon / mes enfant(s)
- Autorise les encadrants des différentes activités à prendre le cas échéant, toutes les mesures d'urgence rendues nécessaires par l'état de mon ou mes enfants

1				_	
A	, le /	/ Signature du (de	es) titulaire (s)	de l'autorité :	parentale



Annexe 1 Dossier Unique d'inscription Protection des données personnelles Mentions d'information obligatoires



Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la ville de Chartres et les P.E.P 28.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour l'inscription, suivi et facturation des activités périscolaires et extrascolaires.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 1 an en base active et 5 ans en base intermédiaire avant destruction. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à la Direction Jeunesse et Vie de la Cité de la ville de Chartres, le secrétariat des P.E.P 28 ainsi que les directeurs des ALSH et, le cas échéant, à nos cocontractants. Les cocontractants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés cidessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « *informatique et libertés* » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

La mise à jour des informations recueillies dans ce questionnaire peut se faire directement auprès de la Direction Jeunesse et Vie de la Cité de la ville de Chartres (mail : inscription.periscolaire@agglo-ville.chartres.fr), du secrétariat des P.E.P 28 (mail : standard@pep28.asso.fr) ou à défaut (mail : contact@agglo-ville.chartres.fr]

De plus, vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits (accès, rectification, effacement, limitation du traitement) en contactant les délégués à la protection des données personnelles, par mail à l'adresse **dpo@agglo-ville.chartres.fr.**

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).



Annexe 3 Dossier Unique d'inscription

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA VILLE Restauration Scolaire

Référence unique du mandat :

Type de contrat : VILLE DE CHARTRES-RESTAURATION SCOLAIRE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la VILLE DE CHARTRES – REGIE DE RECETTES – RESTAURATION à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la VILLE DE CHARTRES – REGIE DE RECETTES – RESTAURATION.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 97 ZZZ 513722

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :
Adresse :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : VILLE DE CHARTRES – REGIE RECETTES RESTAURATION

RESTAURATION Adresse: HOTEL DE VILLE Code postal: Code postal: 28019 Ville: Ville: CHARTRES CEDEX Pays: Pays: FRANCE **DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)** IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC) Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel Signé à : Signature: Le DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT):

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par **la VILLE DE CHARTRES – REGIE DE RECETTES – RESTAURATION**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec **la VILLE DE CHARTRES – REGIE DE RECETTES – RESTAURATION**.



Annexe 4 Dossier Unique d'inscription

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA P.E.P 28 Accueils de loisirs du délégataire

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (Ale délégataire à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du délégataire.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR90ZZZ321303

dano los e comanico carvant la date de debit de votro compte pour	
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	
	ADPEP28
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
DESIGNATION DU C	OMPTE A DEBITER
((2.4.1)	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
Type de paiement : X Paiement récurrent/répétitif	
☐ Paiement ponctuel	
☐ Falement ponctuel	
Signé à :	Signature :
Le (JJ/MM/AAAA) :	
V	
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE MEME ET LE CAS ECHEANT) :	PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-
Nom du tiers débiteur :	

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le délégataire. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le délégataire.